



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France du 20 juin 2019 autorisant la cession des parcelles cadastrées KR 805 et 810 à Amiens,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente au profit de la SCI L'IMPULSION des parcelles cadastrées KR 1 000 et 1001 à Amiens (parcelles issues de la division des parcelles cadastrées KR 805 et 810), pour un montant de 13 425 € HT/HD (treize mille quatre cent vingt-cinq euros hors taxes et hors droits), et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 7 juillet 2020

**Philippe HOURDAIN**  
Président